

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 31 mai 2013

L'an deux mille treize et le 31 mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Philippe AUPHAN, Maire.

**Présents:** Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Ghislaine BRUNIER, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Corinne LE BRUN FREDDI, Marie-Claire MAURIZOT, Serge NARDIN, Marcel PELLEGRIN.  
**Absents excusés :** Mohamed MALLEM pouvoir donné à Serge NARDIN  
Mireille BECHARD  
David PACIOTTI

**Secrétaire de séance :** Charles-Denis LEVY-SOUSSAN

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 5 avril 2013

### **1. Modification du tableau théorique des effectifs suite à une proposition d'avancement de grade. D\_27\_2013**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le conseil municipal décide,

- la *suppression* d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.

### **2. Tarif de location des salles pour activités sportives ou culturelles D\_28\_2013**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 30 novembre 2012 fixant, pour les activités payantes proposées par les associations, une participation de 25 € par mois pour une heure et demie d'utilisation par semaine.

Il propose de porter cette participation à 28 € pour la rentrée 2013 et de demander une participation de 35 € pour 2 heures d'utilisation à la Maison commune.

Par ailleurs il propose de demander une participation de 20 € l'après-midi pour la location de l'ancienne école pour les particuliers habitants de la commune.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **3. Travaux de voirie 2013 D\_29\_2013**

Monsieur le maire présente le programme de voirie 2013 qui peut se résumer ainsi :

- Réalisation d'un plateau traversant sur la RD 56, entrée ouest (garage municipal)
- Remise en état :
  - o Rue de la Fontaine
  - o Chemin des Garrigues
  - o Chemin de Faraud
  - o Chemin du Roucas
  - o Cours Saint Louis

Il propose au conseil municipal d'approuver l'avant-projet et de lancer la consultation.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

### **4. Demande de subventions au Conseil Général dans le cadre de la contractualisation 2013 D\_30\_2013**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour solliciter la formalisation de l'avenant 2013 de la contractualisation 2012-2014 départementale.

Le montant de la dotation est de 36 400 € pour une dépense subventionnable de 52 000 €. Il propose de solliciter cette dotation pour :

- les travaux de voirie.
- l'éclairage photovoltaïque sur la RD 56
- la mise aux normes accès handicapés de la mairie et de la Maison commune
- achat de columbariums pour le cimetière
- construction d'un abri dans le cimetière

Accord à l'unanimité

### **5. Décision modificative au BP D\_31\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit au budget primitif.

Crédit à réduire : dépenses imprévues : 3000 €

Crédit à ouvrir : intérêts réglés à l'échéance : 5,81 €  
Subventions aux associations : 2994,19 €

Accord à l'unanimité

### **6. Vote des subventions aux associations D\_32\_2013**

- |   |        |
|---|--------|
| - Lire à Capello :                          | 2000 € |
| - Comité des Fêtes :                        | 8000 € |
| - CCCV :                                    | 400 €  |
| - Amis de l'église Saint-Barthélémy:        | 1000 € |
| - Appel pour le Tchad :                     | 300 €  |
| - Amicale des sapeurs pompiers de Cucuron : | 500 €  |

Accord à l'unanimité

**7. Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire à compter de 2014 D\_33\_2013**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre-circulaire en date du 15 mars 2013 de la Préfecture demandant aux conseils municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de faire application des dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT modifié par la loi 2012-1561 du 31 décembre 2012.

Cette circulaire propose une simulation pour la répartition, selon les règles de représentation de droit commun, qui est la suivante :

Communes	Nombre de sièges
Cadenet	9
Lauris	8
Cucuron	4
Lourmarin	2
Puyvert	1
Puget	1
Vaugines	1
Total	26

Après concertation entre les 7 communes, les élus de la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » proposent la répartition suivante, différente mais conforme à l'article L 5211-6-1 :

Communes	Nombre de sièges
Cadenet	7
Lauris	6
Cucuron	4
Lourmarin	3
Puyvert	2
Puget	2
Vaugines	2
Total	26

Monsieur le Maire propose de retenir cette dernière répartition.

Accord à l'unanimité.

**8. Adhésion de la communauté de communes Ventoux sud au syndicat d'électrification vaclusien D\_34\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Ventoux sud au syndicat d'électrification vaclusien.

Accord à l'unanimité.

**Le prochain conseil municipal est fixé au 5 juillet 2013**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 heures 30**